

P1D – 09/11/2017

**Mobilité des personnels enseignants du premier degré**

**Rentrée scolaire 2018**

Référence : note de service du 09/11/17 parue au BO spécial n°2 du 09/11/2017

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)  
Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré **pour la rentrée scolaire 2018**, publiée au bulletin officiel spécial n°2 du 9 novembre 2017.

Elle est suivie de 5 annexes relatives :

- aux critères de classement des demandes de mutations pour le mouvement interdépartemental (annexe I)
- aux affectations en départements d'outre-mer (DOM) (annexe II)
- à l'accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations – S.I.A.M. (annexe III)
- au calendrier de gestion de la phase interdépartementale (annexe IV)
- au mouvement complémentaire : Ineat / exeat (annexe V).

Afin de faciliter la démarche des enseignants, dès le lundi 13 novembre 2017, un dispositif téléphonique d'accueil et de conseil est mis en place par le ministère, en appelant le : 01 55 55 44 44.

**Attention** :

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental devront impérativement respecter le calendrier de gestion de la phase interdépartementale, *notamment les dates de saisie de leurs vœux dans l'application S.I.A.M. (du jeudi 16 novembre 2017 à 12h au mardi 5 décembre 2017 à 18h) et d'envoi des confirmations de demande de changement de département (reçues dans les boîtes I-Prof à compter du mercredi 6 décembre 2016) et des pièces justificatives, à la direction académique - pôle 1<sup>er</sup> degré (jusqu'au lundi 18 décembre 2017 - délai de rigueur).*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1<sup>er</sup> degré - moyens/RH

## CALENDRIER DU MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL 2018

DATE	ACTION
jeudi 9 novembre 2017	Publication de la note de service au BOEN
jeudi 9 novembre 2017	Parution de la note de service pour les demandes de bonification au titre du handicap - mouvement interdépartemental 2018 - retour des demandes au plus tard le 7 décembre 2017
Lundi 13 novembre 2017	Ouverture de la plateforme "info mobilité" (n° tel : 01.55.55.44.44)
<b>Jeudi 16 novembre 2017 à 12 heures</b>	<b>Ouverture de la saisie des vœux dans l'application S.I.A.M dans les départements</b>
<b>Mardi 5 décembre 2017 à 18 heures</b>	<b>Clôture de la saisie des vœux dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme 'info mobilité'</b>
à compter du mercredi 6 décembre 2017	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte I-prof du candidat
<b>Lundi 18 décembre 2017 au plus tard</b>	<b>Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la direction départementale de l'éducation nationale de Vaucluse - Pôle 1er degré / bureau mouvement (cachet de la poste faisant foi)</b>
<i>Vacances Noël : samedi 23 décembre 17 au lundi 8 janvier 2018</i>	
<b>Mardi 23 janvier 2018</b>	<b>Groupe de travail éléments de barème - mouvement interdépartemental 2018</b>
Mercredi 31 janvier 2018 au plus tard	date limite de réception par le bureau mouvement pour les demandes tardives pour rapprochements de conjoint ou des demandes de modifications de la situation familiale
<b>Du jeudi 1er février 2018 au mercredi 7 février 2018</b>	<b>Ouverture de l'application SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés en groupe de travail par l'IA-Dasen</b>
Jeudi 8 février 2018	Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale
<i>Vacances d'hiver : samedi 24 février 18 au lundi 12 mars 2018</i>	
<b>Lundi 5 mars 2018</b>	<b>Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation</b>







## POLE 1<sup>ER</sup> DEGRE - MOYENS - RH

P1D – 9/11/2017

### Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré Rentrée scolaire 2018

#### *Demande formulée au titre du handicap*

Référence : BO spécial n°2 du 9/11/2017

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :

- Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.63) : bureau des affaires médicales (BAM)
- Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) : bureau mouvement
- Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44) : bureau mouvement

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier à l'attention du Docteur ARNAL - médecin de prévention - sous couvert du Bureau des Affaires Médicales (BAM) au pôle 1<sup>er</sup> degré de la DSDEN 84.

Il convient de compléter le formulaire mis en ligne ce jour sur le site de la direction académique et de le renvoyer au P1D/BAM, accompagné des pièces justificatives demandées, pour le **jeudi 7 décembre 2017** - délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1<sup>er</sup> degré - Moyens/RH

**DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP  
PHASE INTERDEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT 2018**

**A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1<sup>er</sup> degré pour le jeudi 7 décembre 2017.**

**Pôle 1<sup>er</sup> degré -  
Moyens -  
Ressources Humaines  
(P1D)**

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Situation de famille : .....  
Nombre et âge des enfants à charge : .....

Dossier suivi par  
Gabriel DUBOC

- Affectation actuelle : école : .....  
.....

Marie-Ange LABERTRANDIE  
Bureau des Affaires Médicales  
(BAM)  
Tél. : 04 90 27 76 63  
Mél : ce.bam84@  
ac-aix-marseille.fr

à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé)

ville : .....

Sibylle BORREDA  
Sabine CANAVESE  
(bureau mouvement)

- Domicile : ville : ..... Tél. : .....

Position actuelle : .....

Téléphone  
04 90 27 76 22  
04 90 27 76 44  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
ce.mouvement-84@  
ac-aix-marseille.fr

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, détachement...).

Personne concernée :

Intéressé(e)     Conjoint     Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant  
handicapé ou malade : .....

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « **PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU  
MEDECIN DE PREVENTION** » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- copie des vœux demandés

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande : .....

Date de transmission au médecin de prévention : .....